

Réunion du 14 décembre 2020

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Étaient présents : M. Frédéric BIERRY, président.
M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Marie-Paule LEHMANN, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Etienne WOLF, vice-présidents.
Mme Alfonsa ALFANO, Mme Françoise BEY, Mme Françoise BUFFET, M. Mathieu CAHN, M. Vincent DEBES, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Serge OEHLER, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, M. Sébastien ZAEGEL. membres.
- Procuration(s) : Mme Catherine GRAEF-ECKERT ayant donné pouvoir à M. Sébastien ZAEGEL, Mme Catherine GREIGERT ayant donné pouvoir à M. Marcel BAUER, Mme Nadine HOLDERITH ayant donné pouvoir à M. Marc SENE, Mme Martine JUNG ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY, Mme Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à M. Etienne WOLF
- Excusé(s) : M. MATT Nicolas, Mme PFERSDORFF Françoise
- Absent(s) : M. CARBIENER Thierry, Mme DELATTRE Cécile, M. MAURER Jean-Philippe
- Ne prennent pas part au vote :
- Rapporteur : M. Marcel BAUER

**CP/2020/471
L_2020_12_11_471**

**00000 - Administration générale
Convention de transfert des marchés publics et contrats de
l'Etat dans le cadre du transfert au 1er janvier 2021 du
réseau national non concédé à la Collectivité Européenne
d'Alsace et à l'Eurométropole de Strasbourg - Rectificatif**

La Commission Permanente, statuant par délégation, et sur proposition de son Président approuve les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg et l'Etat, relative au transfert des marchés publics et contrats de l'Etat dans le cadre du transfert au 1er janvier 2021 du réseau national non concédé à la Collectivité Européenne d'Alsace et à l'Eurométropole de Strasbourg tel que joint à la délibération. L'annexe jointe annule et remplace le document annexé à la délibération N° CD/2020/056 du 30 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité

Nombre de votes exprimés : 41

Vote(s) pour :	Mme Alfonsa ALFANO, M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, Mme Françoise BEY, M. Frédéric BIERRY, Mme Françoise BUFFET, M. Etienne BURGER, M. Mathieu CAHN, M. Vincent DEBES, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Yves LE TALLEC, Mme Marie-Paule LEHMANN, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Philippe MEYER, Mme Christine MORITZ, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Serge OEHLER, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, M. Etienne WOLF, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGL	41
Vote(s) contre :	/	0
Abstention(s) :	/	0

Pour extrait conforme
Pour le Président
Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques



Jean MUCKENSTURM

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20201214-
lmc1143100-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 17/12/20